

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse et des Sports

Wilaya de Bordj Bou Arréridj

N° Fiscal : 099034015037038

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, le Directeur de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Bordj Bou Arréridj informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06 /2026 paru aux quotidiens nationaux : EL DJAZAIR HATCH en date du 07/06/2026 et PLANET SPORT en date du 07/06/2026 relatif à : REHABILITATION TERRAIN DE PROXIMITE DE FOOT-BALL SIDI IDIR A EL MAINE qu'à l'issue de l'analyse et jugement des offres, le marché est attribué provisoirement selon les critères déterminés au cahier des charges à l'entreprise suivante :

Désignation du lot	Entreprise	Note techni que/ 70 points	Montant en TTC	Délai de réalisation	Numéro d'identification fiscal	Observation
REHABILITATION TERRAIN DE PROXIMITE DE FOOT- BALL SIDI IDIR A EL MAINE	ETP SALHI DJAMEL	39.00	18.967.648.00 D A	105 Jrs	000919008826591	Qualifié Techniqueme nt et moins disant

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste ces choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Tout soumissionnaire intéressé à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière peut se rapprocher de la direction de la jeunesse et des sports, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis d'attribution provisoire.

Bordj Bou Arreridj Le :.....